

Le suffrage féminin à Genève : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 567

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 6.- ÉTRANGER... 8.- Le numéro... 0.25</p> <p>Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est offert des abonnements de 6 mois (3 Fr.) établis pour le semestre de l'année en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent. le mm.</p> <p>Largeur de la colonne: 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p>
--	--	--	---

... Nous devons marcher,
car nous sommes les
/mères
Des soldats d'aujourd'hui,
[des hommes de demain,
Et nous devons gravir
/avec eux le chemin!

Isabelle KAISER.

Le suffrage féminin à Genève

...De la patience, encore de la patience, toujours de la patience: telle nous paraît bien devoir être la qualité maîtresse des suffragistes. Du moins de celles qui sont actives, car il ne faudrait pas confondre avec de l'inertie cette capacité à savoir accepter que les événements ne marchent pas toujours à l'allure de nos desirs. Nous le voyons bien ces jours à Genève: la discussion au Grand Conseil sur notre initiative constitutionnelle, annoncée pour le 13 avril, n'a pas encore eu lieu au moment où ces lignes paraissent... parce que Messieurs les députés ne parviennent jamais à liquider les ordres du jour copieux dont ils prennent prétexte pour de non moins copieuses dissertations — quand ils ne l'interrompent pas pour des scènes de pugilat ou d'autres manifestations dont la présence de femmes parmi eux aurait en tout cas l'avantage de diminuer le nombre.

Nous ne nous plaignons pas trop d'ailleurs de cette allure d'escargot, devenue classique quand il s'agit de notre revendication. Car le temps, qui lui est *galantuomo*, travaille ainsi pour nous, nous permettant de continuer nos entrevues et conversations, de recueillir de précieux renseignements et de mener notre propagande. En effet, il ne s'écoule pas de semaine que l'on ne demande à l'une ou l'autre d'entre nous une causerie suffragiste dans un groupement ou un autre; et malgré l'obsession des dramatiques événements de Scandinavie et de leurs enseignements, nous sommes étonnées de constater combien le vote des femmes est actuellement une question à l'ordre du jour dans bien des milieux de notre petite République.

Les partis politiques ont pris position. Les radicaux contre nous, les socialistes (les deux tendances opposées) pour nous, les nationaux-démocrates et les chrétiens-sociaux ont laissé leurs membres libres de voter comme bon leur semblera au Grand Conseil. Ceci est déjà une indication de ce qui se passera lors de la votation populaire.

Et puis, les rapports de majorité et de minorité de la Commission sont sortis de presse. Celui de M. Treina (minorité suffragiste), net, objectif, empreint d'un solide bon sens qui devrait faire réfléchir à salut tous ses lecteurs. Celui de M. Gaulis (majorité antisuffragiste) ...vouliez-vous que nous l'examinions ici plus à loisir?

Reprenant l'objection que, depuis le début de notre campagne, nous avons entendu formuler cent fois plutôt qu'une, M. Gaulis expose dès l'abord le danger que ferait courir aux institutions, aux mœurs, aux traditions, aux coutumes genevoises un surplus de Confédérés qui, ne votant pas chez elles, voteraient chez nous, et dont une forte partie serait, paraît-il, constituée par des jeunes filles venant en place à Genève dans des familles, des restaurants et des cafés, et qui savent à peine notre langue. Cette argumentation est basée sur les chiffres officiels du dernier recensement, qui évaluent à 26.940 le nombre des Genevoises majeures et à 28.976 celui des Confédérées. Nous ne songeons nullement à contester ces chiffres, qui sont au contraire pour nous d'intéressantes précisions, mais nous regrettons très vivement que le rapporteur se soit contenté de les citer, sans chercher encore combien, dans ce surplus de 2.036 Confédérées, sont nées à Genève, de parents qui y étaient déjà établis, y ont suivi les écoles, y ont fait carrière, et par conséquent participent aussi intimement à notre vie genevoise que bon nombre de ceux qui font état de ces chiffres pour nous refuser le droit de vote Et quant à toutes les employées, sommières et volontaires, qui viennent passer une année dans le *Welschland* pour y apprendre le français, combien d'entre elles sont majeures et pourraient par conséquent exercer leur droit de vote durant cette année chez nous? A celles de nos lectrices de Suisse allemande qui s'occupent de ces placements, et qui nous renseigneraient, tous nos remerciements!

(La suite en 3^{ème} page).

E. Gd.

AUX VAILLANTES FÉMINISTES DE NORVÈGE



Cliché Mouvement Féministe

Betsy KJELSBERG

ancienne inspectrice du travail, présidente du Conseil national des Femmes de Norvège, Vice-présidente du Conseil International des Femmes.



Cliché Mouvement Féministe

Ellen GLEDITSCH

Professeur à l'Université d'Oslo, ancienne présidente de la Fédération Internationale des Femmes universitaires, membre du Comité de Coopération intellectuelle de la S. d. N.

Comme dans les autres pays scandinaves, les femmes possèdent en Norvège les mêmes droits que les hommes: le suffrage municipal (électorat et éligibilité) depuis 1901, et le suffrage politique (électorat et éligibilité également) depuis 1907. C'est donc avec la Finlande le pays qui a, depuis le plus long temps en Europe, fait l'expérience de la participation de la femme à la vie publique, et qui n'a jamais eu à le regretter.

Nous y insistons ici parce qu'il est maintenant d'argumentation courante chez nos adversaires de prétendre que, si ce malheureux et vaillant pays s'est trouvé pris par surprise devant l'inqualifiable invasion germanique, cela a été la faute des femmes électorales qui ont défendu et voté une politique de désarmement. Ceci est tout à fait inexact. Si les femmes norvégiennes ont eu dans le respect des traités et ont cru dans un idéal de paix européenne, cette attitude, qui ne peut que les honorer, a été aussi celle de leurs conci-

toyens masculins; et dès le premier jour de l'invasion, un appel était lancé aux femmes pour qu'elles viennent renforcer de leur concours organisé, tout comme les Lottas finlandaises, la lutte pour la défense nationale. Un examen attentif de tous les projets de lois votés par le Parlement norvégien, et au sujet desquels l'influence féminine s'est fortement marquée, n'en montre aucun touchant au désarmement; alors que le rôle des femmes est manifeste dans la présentation et l'adoption de mesures sociales et éducatives, telles que la création des pensions aux mères, la collaboration féminine à l'assistance publique, la protection de l'enfant illégitime et de la mère non mariée, le développement de l'enseignement ménager, etc. Les Norvégiennes ont accès à toutes les fonctions officielles de l'Etat, sauf aux charges ecclésiastiques, diplomatiques et consulaires, non plus qu'à celles de membres du cabinet du gouvernement.

Des agentes d'affaires

Statuant sur une requête relative à l'octroi d'une patente d'agent d'affaires formulée par une femme, le Tribunal cantonal vaudois a décidé, l'an passé, que rien ne s'oppose à ce qu'une femme se présente aux examens prévus pour l'obtention du certificat de capacité.

Nonobstant la disposition qui déclare que, pour obtenir cette patente, il faut être citoyen actif, une femme peut donc, si elle remplit les autres conditions prévues par la loi sur la représentation des parties, obtenir la patente d'agent d'affaires.

La femme, dans le canton de Vaud, peut être avocate, agente d'affaires, bien que n'étant pas citoyenne active. Il serait logique d'étendre cette latitude aux emplois de greffiers municipaux, de greffiers de tribunaux, de juges de paix, etc.

S. B.

La place de la femme est au foyer...

...vont répétant les antiféministes. Or la statistique suivante du Ministère du Travail américain contredit singulièrement cette assertion: sur 12.000 femmes enquêtées, âgées d'environ 40 ans et exerçant pour la plupart le métier de dactylographes ou d'employées de bureau, 97 % ne pouvaient compter que sur elles seules pour se tirer d'affaire dans la vie. Et sur ce chiffre, la moitié environ, soit les 48 % avaient à leur charge, partiellement ou entièrement, des membres de leur famille.

La Conférence annuelle des Présidentes des „Frauenzentralen“

(Genève, 6 et 7 avril 1940)

Ce sont là des réunions bien agréables. Beaucoup moins nombreuses que les Congrès que sont devenues par la force des choses les Assemblées générales de l'Alliance de Sociétés féminines ou de l'Association suisse pour le Suffrage, elles permettent de ce fait une participation plus active de chacune des déléguées, des discussions plus intimes, des échanges plus fréquents de questions et de réponses — au cours desquels l'on n'éprouve pas cette impression tant soit peu décourageante que l'on rend service à la présidente, à l'auditoire et à la conférencière en gardant pour soi ses observations afin de ne pas allonger les débats! Et d'autre part aussi, comme il ne s'agit pas là de la réunion statutaire d'une organisation quelconque, et comme, par conséquent, toute partie administrative est supprimée, l'on entre tout de go dans le vif d'un sujet qui intéresse chacune, parce que le même problème se pose à peu près de même devant chaque « Centrale » qui a dû lui chercher une solution par ses propres moyens.

Onze *Frauenzentralen*, sur seize actuellement constituées, étaient représentées l'autre semaine dans le salon accueillant et fleuri comme toujours de l'Union des Femmes de Genève, et l'on fit fête tout spécialement à la représentante de la lointaine Thurgovie, qui avait dû partir de chez elle à pied au milieu de la nuit afin d'attraper à temps la correspondance pour l'express du matin en gare de Zurich. De plus, un nombre important

des Sociétés féminines genevoises affiliées au Centre de Liaison avaient tenu, par la présence d'une ou deux déléguées, à marquer à nos visitantes leur accueil: ce fut donc devant un bel auditoire que M^{me} Ch. Gautier, présidente du Centre de Genève, ouvrit la séance de l'après-midi consacrée à l'étude de plusieurs questions de première actualité. L'une de celles-là était, inutile de le dire, ce Service complémentaire féminin dont il a déjà été si fréquemment question, dont il est encore aujourd'hui question dans nos colonnes: aussi ne revien-drons-nous pas sur les exposés très claires de M^{lle} Nef et de M^{me} G. Wagnière, ni sur l'échange très nourri de demandes et de réponses qui les suivit.

Un service d'aide à la campagne.

Déjà très développé et en plein essor dans certains cantons agricoles, ce service est beaucoup moins connu chez nous, où il a été temporairement constitué par l'aide apportée, au moment de la mobilisation générale de septembre, par des éclairieurs et des éclairieuses aux paysans à court de main d'œuvre. Mais ce qui a été somme toute une improvisation s'est ailleurs régulièrement organisé, et les détails fournis par M^{lle} Neuschwander (Berne) sur ce sujet ont vivement intéressé un auditoire en majorité citadin. L'idée en effet est excellente d'offrir à la jeunesse scolaire des deux sexes, au moment des vacances de printemps, d'été ou d'automne, l'occasion de passer ce temps en pleine campagne, et au lieu d'y baguenauder oisivement, d'apporter une aide effective à l'agriculture, ceci avec un but éducatif aussi bien qu'économique. Il va de soi que toutes les précautions sont prises pour éviter que ces jeunes ne soient surmenés ou exploités par leurs employeurs temporaires; que des règles sont nettement stipulées quant à leur installation, à leur nourriture, à leurs conditions de travail, etc., et que partout, dans chaque village, dans chaque commune, se trouve une personne de confiance, généralement déléguée de la *Frauenzentrale*, qui inspecte régulièrement les fermes, réunit les jeunes travailleurs à leurs heures de liberté, veille à leur santé, à l'organisation de leurs loisirs et exerce l'influence maternelle indispensable au succès de cette entreprise. Les résultats jusqu'ici ont été excellents: les agriculteurs, méfiants et sceptiques au début, ont vite apprécié les services qui leur étaient ainsi rendus, alors que bien des jeunes ont reconnu, par l'expérience, l'importance de leur métier de paysan: une pénétration réciproque qui ne peut être que profitable à l'unité du pays. D'ailleurs, tous sont revenus ayant augmenté de poids, bronzés et fortifiés par ce travail au grand air: l'expérience qui a porté sur 600 jeunes des deux sexes a donc été concluante, aussi le Conseil Fédéral l'a-t-il recommandée à tous les départements cantonaux d'instruction publique et à toutes les directions d'école. L'âge-limite minimum est 15 ans, et les élèves des gymnases pour les filles, et celles des écoles ménagères pour les garçons, sont ceux avec lesquelles les meilleures expériences ont été faites (pour ces jeunes filles, la principale activité consiste souvent à remplacer les paysannes dans le ménage, afin de les libérer pour les travaux agricoles qui exigent plus de force ou une spécialisation professionnelle).

Notons encore qu'au cours de l'échange de vues qui suivit ce très intéressant exposé, mention fut faite des cours préparatoires agricoles et ménagers organisés dans le canton de Vaud par les Unions de Femmes, et dans le canton de Neuchâtel par M^{lle} Clerc, et desquels nous espérons pouvoir entretenir une autre fois nos lecteurs.

(La fin en 3^{ème} page).

Les portes d'or de la liberté

Une nouvelle littérature de guerre vient nous apporter moins des tableaux de combats que des descriptions de tant de tragiques émigrations forcées — honte de notre temps. Tel le cas d'une brochure¹ demandée à son auteur par la branche

¹ M. LEJEUNE-JEHLE: *Menschen auf der Flucht: ein Beitrag zur Emigranten Frage*. L'ex.: 30 ct.; 10 ex., 2 fr. 50. Ligue Internationale de Femmes pour la paix et la liberté, cheques postal No III. 7715, Berne.